

MAIRIE DE BETHISY SAINT MARTIN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 16 avril 2015).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, LAMZOUZI Mariam, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques

Absents excusés : ANDRÉ Sabine, CAILLIOT Jean-Claude (qui a donné pouvoir à Monsieur DRICOURT Alain)

Absent : POLICE Sandrine

Secrétaire de séance : PRUDHOMME Damien

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

CHOIX DU LOCATAIRE DE L'HABITATION 141 RUE SAINT LAZARE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que les locataires du logement ont donné leur congé pour le logement 141 rue Saint Lazare et qu'il y a lieu de procéder rapidement à l'attribution de celui-ci afin de pouvoir recouvrer des loyers. Une annonce a été mise sur le « bon coin » et des affiches ont été déposées dans les panneaux d'affichage réglementaires de la mairie. Huit personnes ont adressé une demande pour visiter le logement. A l'issue de cette visite, deux personnes se sont dites intéressées par cette location. Pour les deux dossiers, après en avoir délibéré et s'être assuré de la solvabilité des candidats, le conseil municipal décide, pour le dossier N° 1, par 3 voix pour et 1 abstention, pour le dossier N°2, par 9 voix pour , et 1 abstention, décident d'attribuer à compter du 01 mai 2015 le logement communal 141 rue Saint Lazare à Madame RANSON Sophie, pour un montant mensuel de 670,00 €uros voté à l'unanimité.

Une caution de 670,00 €uros sera demandée à la signature du bail.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Suite à la commission des finances qui s'est tenue le 23 avril 2015, les subventions aux associations sont attribuées à la condition que le bilan financier soit transmis. Si celui-ci n'a pas été fourni, la subvention est suspendue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions 2015 aux associations comme ci-dessous, pour un montant total de 4 380.00 €.

Pour la Compagnie d'arc, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions décide d'attribuer la subvention pour un montant de 600,00 €.

Monsieur Philippe COMMÈRE (Président de la Première Compagnie d'Arc) et Monsieur Alain DRICOURT (membre du bureau de la Première Compagnie d'Arc), s'abstiennent pour le versement de la subvention pour cette association afin d'éviter le conflit d'intérêts.

Pour le Club Sportif, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer la subvention pour un montant de 600,00 €.

Monsieur Michel SALLEZ (Président du club sportif) s'abstient pour le versement de la subvention pour cette association afin d'éviter le conflit d'intérêts.

Pour la coopérative scolaire, par 11 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre qui souhaite que celle-ci ne soit pas diminuée par rapport à l'an passé, décide d'attribuer la subvention pour un montant de 450,00 €.

Pour l'Union des Anciens Combattants, par 11 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre qui souhaite que celle-ci ne soit pas diminuée par rapport à l'an passé, décide d'attribuer la subvention pour un montant de 450,00 €.

Groupement des chasseurs	350 €
Club Sportif	600 €
Compagnie d'Arc	600 €
Coopérative scolaire	450 €
Union des Anciens Combattants	450 €
Saint Martin Loisirs	400 €
Epinuche	150 €
Club Football Béthisy-St-Pierre	600 €
Radio Valois Multien	30 €
Cadanse	450 €
Béthisy Patrimoine	150 €
UFOLEP	150 €

La subvention pour les 35 clochers est de 0,25 € par habitants. Pour la commune, elle est calculée de la façon suivante $1\ 139 \text{ habitants} \times 0,25 \text{ €}$, soit un montant arrondi à 285 €uros.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la réception de deux devis pour l'achat d'un véhicule communal, inscrit au budget primitif 2015 ; la décision n'a pas encore été arrêtée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la rencontre avec le technicien du SAGEBA, afin de déplacer un corridor et retirer de la carte certaines zones humides non justifiées.

- Madame Catherine ROBLIQUE, donne le compte-rendu du conseil d'école du mardi 21 avril 2015.

- Madame Mariam LAMZOUZI informe l'assemblée de sa rencontre avec le vice-président du Conseil Général de l'Oise afin de discuter d'une éventuelle extension de l'école.

- Madame Marie PAULET signale la formation d'un trou dangereux pour les piétons sur le trottoir rue Gérard de Seroux, à hauteur du café.

- Monsieur Philippe COMMÈRE, propose que la commune acquière la parcelle cadastrée G 433, rue du jeu d'arc. Cette acquisition permettrait d'étendre la place de retournement et de faciliter le stationnement.

- Madame Annie WEINMANN demande la possibilité de passage de l'ASVP en soirée, dans la rue Gérard de Seroux pour verbaliser les véhicules mal stationnés. Monsieur la Maire signale que lors de la commission du personnel en date du 16 avril 2015, ce point a été vu et le planning de cet agent va être modifié.

- Madame Annie WEINMANN, constate que la vitesse à l'entrée du village rue de Crépy, se dégrade. Monsieur le Maire indique qu'une commission de voies et réseaux se réunira courant mai pour mettre en place les aménagements nécessaires.

- Monsieur Christian PELTIER constate que des ordures sont déposées régulièrement au niveau du Chemin Latéral près des bennes et qu'il serait souhaitable d'envisager des solutions pour éviter ce dépôt. Monsieur le Maire répond que la C.C.B.A. envisage l'enlèvement des containers d'apports volontaires sauf pour le verre.

Le Maire
Alain DRICOURT

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20 heures 55

Affichage du compte-rendu le 24 avril 2015